



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Approche de la protection des données dans le cadre scolaire



Karine Le Goff, déléguée académique à la protection des données

Anne Virard, déléguée adjointe protection des données

# Données personnelles : de quoi parle-t-on ?

- **Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.**

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom) ;



- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un numéro de sécurité sociale, une adresse IP, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : nom) ;

- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre dans telle association)

# Quels sont les risques liés au traitement des données personnelles ?

Le traitement de données personnelles présente plusieurs risques qui touchent aux droits et libertés fondamentales des individus :



- Risque d'atteinte à la vie privée : perte de confidentialité des données personnelles des individus ou des groupes d'individus
- Risque de manipulation, de harcèlement et d'enfermement, profilage publicitaire..
- Risque de discrimination
- Risque de perte d'autonomie

**Le RGPD**, règlement européen, fixe les **conditions de légalité** des traitements de données pour assurer la **protection de la vie privée** des citoyens membres de l'Union. Enfreindre ce règlement est passible de **sanctions**.



**S'agissant de données qui concernent des mineurs (personnes vulnérables), la plus grande vigilance doit être observée : la protection est renforcée.**

# Un exemple pour illustrer ces risques

Pourquoi ne pas utiliser un Google Drive dans le cadre professionnel pour partager les travaux d'élèves, les informations sur le suivi des élèves, les noms et adresses des participants etc ? « *C'est simple, efficace, gratuit et je l'utilise dans ma vie privée* ».

Oui, mais..

**Extrait des Conditions Générales d'Utilisation :** « *Cette licence autorise Google à : héberger, **reproduire, distribuer, communiquer et utiliser** votre contenu, par exemple enregistrer votre contenu dans nos systèmes et le rendre accessible à partir de tout lieu où vous allez publier, représenter publiquement ou afficher publiquement votre contenu, si vous l'avez rendu visible pour les autres modifier votre contenu, comme le reformater ou le traduire, accorder ces droits en sous-licence à d'autres utilisateurs (..), nos sous-traitants qui ont signé avec nous des contrats en accord avec ces conditions d'utilisation* » (Conditions d'utilisation de Google).

**Extrait de la Politique de confidentialité :** « *Nous collectons également les contenus que vous créez, téléchargez ou recevez d'autres utilisateurs lorsque vous utilisez nos services. Cela comprend des articles comme les courriels que vous écrivez et que vous recevez, les photos et vidéos que vous enregistrez, les documents et feuilles de calcul que vous créez, ainsi que les commentaires que vous publiez sur les vidéos YouTube.* » <https://policies.google.com/privacy?hl=fr-CA>

A titre personnel, je peux donner mon **consentement libre et éclairé** aux CGU de Google et à sa politique de confidentialité pour en utiliser les services.

Il est en revanche illégal de communiquer ou partager avec Google les données des élèves dont est responsable le service public de l'éducation. Perte de confidentialité, ciblage publicitaire, enfermement dans une « bulle de prétendus intérêts, réutilisation malveillante, autant de risques incontrôlables pour la vie privée. D'autre part un élève ne peut « consentir » librement dans le cadre de la relation d'autorité qui est celui de l'enseignement.

En cas de plainte, rien ne pourrait justifier une telle pratique.

L'exemple de Google est valable sur un grand nombre d'applis gratuites à destination du grand public vérifiant l'adage : « si c'est gratuit, c'est toi le produit »  
Les données d'éducation ne sont pas à vendre.

# Licéité du traitement : 6 bases légales

Le traitement n'est licite que **si, et dans la mesure où,** au moins une des conditions suivantes est remplie :

**Le consentement** : la personne a consenti au traitement de ses données

Ouiii !

**Le contrat** : le traitement est nécessaire à l'exécution ou à la préparation d'un contrat avec la personne concernée



**Le respect d'une obligation légale** : le traitement est imposé par des textes légaux



**La sauvegarde des intérêts vitaux** : le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée, ou d'un tiers.



**La mission d'intérêt public** : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ;



**Les intérêts légitimes** : le traitement est nécessaire à la poursuite d'intérêts légitimes de l'organisme qui traite les données ou d'un tiers, dans le strict respect des droits et intérêts des personnes dont les données sont traitées



# Les bases légales d'un traitement de données à caractère personnel en milieu scolaire sont la plupart du temps :



**Exécution d'une mission de service public** : gestion de la scolarité, activités obligatoires liées à l'enseignement...

C'est la base légale de la plupart des traitements en milieu scolaire ; ils relèvent d'une obligation et ne sont pas soumis au consentement de l'élève ni de ses représentants légaux (gestion avec Onde, Siècle, contrôle des acquisitions, LSU)



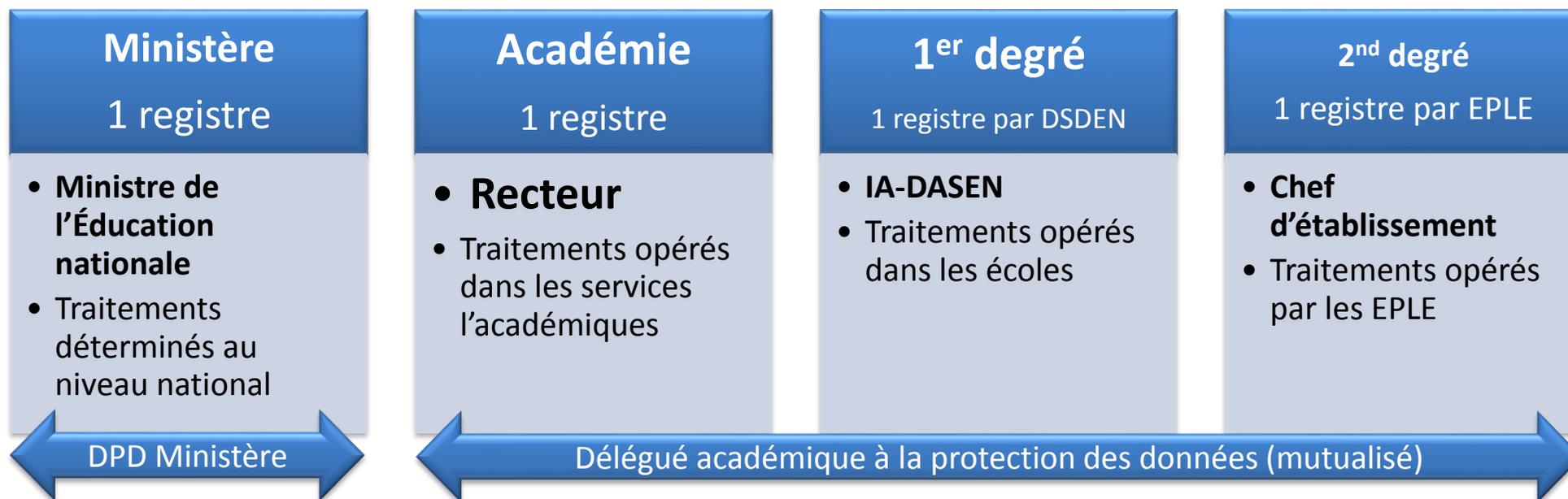
**Consentement** dans des cas limités : diffusion de l'image, de la voix, traitements liés à des sorties pédagogiques ou des projets facultatifs. (cf formulaires d'autorisation modèle sur Éduscol)

# Licéité du traitement : les principes cadres

- **Licéité, loyauté, transparence** : les données sont traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée
- **Limitation des finalités** : les données sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités
- **Minimisation des données** : les données sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- **Exactitude** : les données sont exactes et, si nécessaire, tenues à jour
- **Limitation de la conservation** : les données sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- **Intégrité et confidentialité** : les données sont traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Exemple : pour l'inscription à un concours de mathématiques, quelle serait l'utilité de la date de naissance, de la profession des parents, l'adresse mail et postale etc et de conserver ces données au-delà de la durée du concours.

## Qui est responsable des données personnelles en milieu scolaire? Le(s) responsable(s) de traitements de l'académie



**Le responsable de traitement** est celui qui **détermine les finalités et les moyens** du traitement des données à caractère personnel et en assume la responsabilité juridique

**Le délégué à la protection des données** est le référent en matière de protection des données : il émet un avis circonstancié sur la conformité des traitements au RGPD pour les responsables de traitement.  
Pour toute question sur la conformité d'un usage, une adresse : [dpd@ac-normandie.fr](mailto:dpd@ac-normandie.fr)

## Points de vigilance lors de la recherche d'un outil

Dans le contexte d'un enseignement distanciel ou hybride, le recours à des plateformes du web est le plus souvent nécessaire. La plus grande vigilance est de mise dans le choix des solutions utilisées.

Rappel : tout traitement de données à caractère personnel doit être déclaré au registre des activités de traitement de l'établissement.

Un enseignant ne peut utiliser un outil mis à disposition sur internet **sans que cette utilisation soit autorisée par le chef d'établissement.**

Il doit donc demander au responsable de traitement son accord avant d'employer un service non institutionnel recueillant des données personnelles.

- Utiliser prioritairement les outils mis à disposition sur l'ENT
- Utiliser les outils mis à disposition par l'institution (intranet académique)

# J'ai connaissance d'un outil et je souhaiterais m'en servir

7 points de contrôle à vérifier dans les **CGU** (Conditions générales d'utilisation) et la **Politique de confidentialité** de l'éditeur de la solution

Les CGU et la Politique de confidentialité (Privacy) **doivent apparaître clairement** sur le site.

En général, elles sont accessibles dans les liens situés en bas de la page d'accueil

En cas de doute dans l'interprétation de ces mentions, interpeler le DPD académique via

Amigo sur l'intranet



l'adresse [dpd@ac-normandie.fr](mailto:dpd@ac-normandie.fr)

# 1. Des données à caractère personnel (DCP) des élèves ou des enseignants sont-elles recueillies?

Rappel : Les données à caractère personnel sont toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable directement ou indirectement : nom, pseudo, adresse IP etc..

**Vigilance sur les cookies** ! *(on peut installer Kimetrack sur son navigateur pour voir la liste des cookies en œuvre sur la page et les tiers auxquels ils sont transmis)*

**Non** : Cette ressource n'est pas concernée par le RGPD

**Oui** : Passer à l'étape suivante



## 2. Pays concernés Stockage/traitements/transferts/accès

**Rappel** : Les pays au travers du monde n'offrent pas les mêmes garanties en terme de protection des données et des droits fondamentaux des personnes concernées.

**Pays adéquats** : Pays membre de L'UE ou de l'EEE, Grande Bretagne, Andorre, Argentine, les îles Féroé, Guernesey, Israël, l'île de Man, Japon, Jersey, Nouvelle Zélande, Suisse et Uruguay. Et en adéquation partielle Canada

**Pays non adéquats** : Tous les autres. Les transferts de données vers des pays non adéquats nécessitent la mise en place de mesures techniques, organisationnelles et contractuelles spécifiques (dont USA )

**Pays non adéquats** : ne pas utiliser



**Pays adéquats** : passer à l'étape suivante



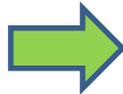
### 3. Les données collectées sont-elles strictement nécessaires à l'activité ?

**Non** : des données superflues sont collectées et il n'est pas possible d'utiliser la ressource sans ces données non-nécessaires : ne pas utiliser



**Non** : des données non nécessaires sont collectées mais il est possible de ne collecter que celles strictement nécessaires : noter ces modalités d'utilisation et passer à l'étape suivante

**Oui** : passer à l'étape suivante



## 4. Durée de conservation des données adéquate?

Les données ne doivent pas être conservées au -delà de la durée nécessaire à l'activité pédagogique : une date d'effacement est prévue (fin d'année scolaire maximum)

**Non** : leur suppression ne peut être garantie . Ne pas utiliser



**Non mais** j'ai la possibilité de supprimer les données : noter ces modalités d'utilisation et passer à l'étape suivante

**Oui** : passer à l'étape suivante



## 5. Qui a accès aux données ?

Seules les personnes définies dans le cadre du projet pédagogique et sur le domaine les concernant doivent pouvoir accéder aux données.

**Non**, des tiers non autorisés peuvent avoir accès aux données : ne pas utiliser



**Oui** : passer à l'étape suivante



## 6. Les données collectées ne peuvent être utilisées que pour la finalité du projet et le fonctionnement technique de la plateforme

**Non**, les données peuvent être utilisées par la plateforme à des fins publicitaires, de profilage ou autres :  
ne pas utiliser



**Oui** : passer à l'étape suivante



## 7. Les conditions générales d'utilisation sont-elles modifiables sans information de l'utilisateur?

Les CGU sont modifiables unilatéralement sans avertissement : ne pas utiliser



Les CGU ne sont pas modifiables unilatéralement ou elles sont modifiables mais j'ai la possibilité de les accepter ou refuser : passer à l'étape suivante



## Et ensuite?

Informez votre chef d'établissement de votre souhait d'utiliser cette ressource.

Il pourra contacter le DPD académique pour une analyse de conformité plus élaborée, inscrire le traitement à son registre et établir le cas échéant un contrat de sous-traitance avec l'éditeur.

**Ne pas oublier** : c'est le chef d'établissement qui est le responsable légal des opérations faites sur les données des élèves et des agents, et qui décide de celles qu'il autorise ou non.

En l'absence de cette autorisation, la responsabilité de l'enseignant pourrait être engagée en cas de plainte déposée à la CNIL pour non-respect de la réglementation en vigueur.



Pour toute question ou en cas de doute :

[dpd@ac-normandie.fr](mailto:dpd@ac-normandie.fr)

